

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 16 mai 2022, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Stéphane Giard*	Paul Goulet*
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault*
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

**EST ABSENT :**

M. le conseiller Félix Dionne

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2022-05-0473

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0474

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Patrick Parent (par courriel)**

M. Patrick Parent questionne le conseil comment procéder afin de proposer sa candidature au sein du comité consultatif agricole.

**2. M. Sébastien Désilets, district 2 (par courriel)**

M. Sébastien Désilets questionne le conseil quant au reboisement prévu sur la rue de Verchères.

2022-05-0475

**Approbation du procès-verbal du 2 mai 2022**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0476

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2022-80128 – 557, rue Mountain – Lot numéro 1 141 903 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-083;

M<sup>me</sup> la conseillère Geneviève Rheault explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Gilbert Chaput-Tanguay, propriétaire, pour l'immeuble situé au 557, rue Mountain;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Gilbert Chaput-Tanguay, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 557, rue Mountain, à Granby, portant le numéro de lot 1 141 903, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 220419-10, en date du 19 avril 2022, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété; et
2. la dérogation est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 30 avril 2022, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2022-80128 pour la propriété située au 557, rue Mountain, portant le numéro de lot 1 141 903, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la somme des entrées charretières jusqu'à 10,50 mètres de largeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum 9 mètres pour les résidences unifamiliales isolées (R1), le tout en référence aux documents soumis par le requérant en date du 11 avril 2022 et au plan produit par la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable en date du 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0477

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2022-80122 – 1250, rue Arthur-Danis – Lot numéro 6 419 884 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-081;

M. le conseiller Paul Goulet explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Daniel Tremblay, président de la compagnie Tremcar inc., pour l'immeuble situé au 1250, rue Arthur-Danis;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Tremblay, président de la compagnie Tremcar inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1250, rue Arthur-Danis, à Granby, portant le numéro de lot 6 419 884, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 220419-08, en date du 19 avril 2022, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la configuration particulière du terrain qui est situé dans un rond-point;
2. que la nature des activités de l'entreprise est de la construction de citernes sur remorque et que cet usage nécessite un grand espace d'entreposage;
3. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété; et
4. la demande est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 30 avril 2022, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2022-80122 pour la propriété située au 1250, rue Arthur-Danis, portant le numéro de lot 6 419 884, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'entreposage extérieur de citernes, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que l'entreposage extérieur n'est pas autorisé en cours avant; et

d'autoriser une aire d'entreposage équivalant à 58,9 % de la superficie totale du terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi qu'une aire d'entreposage ne peut dépasser 50 % de la superficie totale du terrain pour la zone industrielle JF011;

le tout en référence au plan préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2022, sous le numéro 5118 de ses minutes, dossier de référence numéro 17417.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0478

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2022-80123 – 1250, rue Arthur-Danis – Lot numéro 6 419 884 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-082;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Daniel Tremblay, président de la compagnie Tremcar inc., pour l'immeuble situé au 1250, rue Arthur-Danis;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Tremblay, président de la compagnie Tremcar inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1250, rue Arthur-Danis, à Granby, portant le numéro de lot 6 419 884, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 220419-09, en date du 220419-09, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la configuration particulière du terrain qui est situé dans un rond-point;
2. que les réservoirs ne sont pas face à la rue;
3. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété; et
4. la demande est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 30 avril 2022, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2022-80123 pour la propriété située au 1250, rue Arthur-Danis, portant le numéro de lot 6 419 884, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser deux (2) réservoirs de gaz comprimé (argon) dans la cour avant et à autoriser les réservoirs à des distances jusqu'à 34,17 mètres et 35,64 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que les réservoirs et les bonbonnes sont interdits dans la cour avant, le tout en référence au plan préparé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2022, sous le numéro 5118 de ses minutes, dossier de référence numéro 17417;

le tout conditionnellement à ce qu'une haie de cèdres d'une hauteur de 4 pieds à la plantation soit aménagée le long de la clôture à l'est du terrain de façon à dissimuler l'entreposage.

Adoptée à l'unanimité



de confirmer, en ce qui concerne le comité de pilotage du renouvellement de la politique de la culture et du patrimoine de même que le comité de pilotage de la politique Granby municipalité amie des aînés, que les processus sont en cours;

de nommer ou d'entériner la nomination des personnes ci-dessous sur les comités ou conseil d'administration visés :

Comité consultatif d'urbanisme :

- M<sup>me</sup> Laurence Cavitte, déjà nommée jusqu'au 31 décembre 2022;
- M. Gilles Lacoursière, déjà nommé jusqu'au 31 décembre 2022;

Conseil d'administration du Palace :

- M. François Fortier, pour un mandat d'un (1) an;

Comité consultatif agricole :

- M<sup>me</sup> Caroline Fontaine, membre régulière, productrice agricole, mandat de deux (2) ans;
- M. Benoît Lapierre, membre régulier, producteur agricole, mandat de deux (2) ans;
- M<sup>me</sup> Lise Racine, membre régulière, productrice agricole, mandat d'un (1) an;
- M. Robert Beaudry, membre substitut, producteur agricole, mandat de deux (2) ans;
- M. Frederic Benz, membre régulier, société civile, mandat de deux (2) ans;
- M. Serge Faubert, membre régulier, société civile, mandat d'un (1) an;
- M. Robin Massé, membre substitut, société civile, mandat d'un (1) an;

et, suite à l'appel de candidatures pour le comité de pilotage du sport et de l'activité physique lancé le 25 avril 2022 par le Service des loisirs, de la culture et du développement social qui s'est terminé le 8 mai, de nommer :

- M<sup>me</sup> Barbara Poincave;
- M<sup>me</sup> Émilie Laliberté;
- M. Roméo Lamoureux;
- M. Lionel Ngwem.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0481

### **Bornes de recharge au Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2022-001;

CONSIDÉRANT QUE la vision du conseil municipal au sujet de l'environnement s'oriente vers le maximum d'achats de véhicules de type hybride et électrique;

CONSIDÉRANT QU'il est plus difficile de se procurer des véhicules à essence sur le marché actuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule Transit à la section prévention et d'un véhicule hybride rechargeable à la section des enquêtes correspond aux besoins opérationnels;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 39 813 \$ du surplus libre au nouveau projet.

de procéder à l'achat de deux (2) bornes de recharge privée murales de modèle Core + d'AddÉnergie dans le stationnement de la direction (véhicule des enquêtes), pour un montant estimé à 24 070 \$ incluant le coût d'installation ainsi que les panneaux de signalisation;

de procéder à l'achat d'une (1) borne de recharge privée sur piédestal de modèle Core + d'AddÉnergie (section prévention), pour un montant estimé à 19 535 \$ incluant le coût d'installation ainsi que le panneau de signalisation.

Les travaux seront sous la supervision de la Division environnement et du Service des travaux publics.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 210-2022, en date du 5 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0482

**Dépôt du certificat du responsable du registre – Registre du 5 mai 2022 – Règlement numéro 1130-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 146 250 \$**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-059;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

de confirmer le dépôt du certificat du responsable du registre qui s'est tenu le 5 mai 2022, concernant le Règlement numéro 1130-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 146 250 \$, attestant que:

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 1. | le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de :   | 8 |
| 2. | le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de :  | 4 |
| 3. | le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de :  | 5 |
| 4. | Ce règlement n'est pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter et un scrutin référendaire doit être tenu; |   |

de reporter, conformément à l'article 558 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, à la prochaine séance du conseil; et

que le certificat du responsable du registre du 5 mai 2022 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0483

**Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement numéro 1113-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-062;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

L'assistante-greffière dépose :

un procès-verbal de correction du Règlement numéro 1113-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Ville de Granby, adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, et ce, afin d'ajouter les mots « pour la période » afin qu'il se lise comme suit :

« Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période que la Commission détermine, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme; ».

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0484

**Vente d'un terrain résidentiel – Lot numéro 6 284 940 du cadastre du Québec – M. Michel Garand et M<sup>me</sup> Annie Tremblay**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-058;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Michel Garand et M<sup>me</sup> Annie Tremblay pour faire l'acquisition du lot numéro 6 284 940 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 360,8 mètres carrés (environ 3 884 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la vente à M. Michel Garand et M<sup>me</sup> Annie Tremblay du lot numéro 6 284 940 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 360,8 mètres carrés (environ 3 884 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 27 500,00 \$, au prix fixé à 7,08 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 31 avril 2022, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2022-058; et

de fermer, à toutes fins que de droit, à titre de rue, le cas échéant, le terrain formant le lot numéro 6 284 940 du cadastre du Québec.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0485

**Commission municipale du Québec – Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières – Centre d'action bénévole de Granby inc. – 362, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-060;

CONSIDÉRANT la demande de révision périodique aux fins d'exemption des taxes foncières déposée à la Commission municipale du Québec;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de prendre acte de la demande formulée par le Centre d'action bénévole de Granby inc. pour les activités exercées au 362, rue Notre-Dame à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis favorable à la demande de révision aux fins d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0486

**Commission municipale du Québec – Révision périodique aux fins d'exemption de taxes foncières – Transition pour elles inc. – 110, rue Dufferin**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-061;

CONSIDÉRANT la demande de révision périodique aux fins d'exemption des taxes foncières déposée à la Commission municipale du Québec;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de prendre acte de la demande formulée par Transition pour elles inc. pour les activités exercées au 110, rue Dufferin à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis favorable à la demande de révision aux fins d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité



d'autoriser la signature d'une entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, laquelle prendra fin au 31 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2022-056.

Qu'à compter de la date de sa prise d'effet :

- Que la Ville de Granby désigne tous les membres du service d'inspection de la MRC en poste à titre de fonctionnaires autorisés pour l'application des dispositions de son nouveau règlement de zonage visées par l'entente;
- Que les membres des services d'inspection de la MRC sont autorisés à émettre des avis d'infraction ainsi que des constats d'infraction conformément aux règles prévues aux règlements de zonage; et
- Que la Ville de Granby confirme que ces constats seront émis au nom de la municipalité qui agit comme poursuivante.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0488

**Renouvellement d'un protocole de collaboration – Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) – 2022-2023**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-055;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 26 octobre 2015, un protocole de collaboration avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC), afin d'établir les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, laquelle vient à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de renouveler l'entente conclue le 26 octobre 2015, avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) concernant les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 30 septembre 2023, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2022-055.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents

nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0489

**Conclusion du contrat numéro 140/2022 pour le remplacement d'une rampe extérieure par une plateforme élévatrice au 735, rue Dufferin – Le Groupe Ultra (9000-3104 Québec inc.)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2022-048;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le Groupe Ultra (9000-3104 Québec inc.), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 2 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 8 300 \$, du surplus libre au projet numéro 80722.1; et

de conclure le contrat numéro 140/2022 pour le remplacement d'une rampe extérieure par une plateforme élévatrice au 735, rue Dufferin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Ultra (9000-3104 Québec inc.), pour un montant total, taxes incluses, de 62 708,51 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 220-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à la demande de soumission en date du 11 avril 2022 et aux addendas numéro 1, en date du 12 avril 2022, et numéro 2, en date du 21 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0490

**Conclusion du contrat numéro 175/2022 pour les services professionnels en ingénierie concernant la surveillance des travaux rue Coupland (de la rue Bruce vers le sud-est) – Les Services EXP inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2022-042;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Services EXP inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 26 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de conclure le contrat numéro 175/2022 pour les services professionnels en ingénierie concernant la surveillance des travaux rue Coupland (de la rue Bruce vers le sud-est), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 73 813,95 \$, payable à même le

fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 218-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à la demande de soumission en date du 7 avril 2022 et à l'addenda numéro 1, en date du 26 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0491

**Conclusion du contrat numéro 183/2022 pour les services professionnels en ingénierie concernant le contrôle des matériaux pour le réaménagement du centre-ville – Phase 2 – Les Services EXP inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2022-050;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Services EXP inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 27 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 183/2022 pour les services professionnels en ingénierie concernant le contrôle des matériaux pour le réaménagement du centre-ville – Phase 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 91 945,51 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 221-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à la demande de soumission en date du 13 avril 2022 et à l'addenda numéro 1, en date du 26 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0492

**Adjudication du contrat numéro 143/2022 pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage sur le boulevard Leclerc Ouest et les rues Bérard, Bouchard, Foch et Papineau – Sanexen Services Environnementaux inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2022-039;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 143/2022 pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage sur le boulevard Leclerc Ouest et les rues Bérard, Bouchard, Foch et Papineau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc., pour un montant total, taxes incluses, de 967 965,33 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 223-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 29 mars 2022 et aux addendas numéro 1, en date du 31 mars 2022, et numéro 2, en date du 13 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0493 **Adjudication du contrat numéro 157/2022 pour la réfection de voirie rue Coupland (de la rue Bruce vers le sud-est) – Gestion Dexsen inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2022-047;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'adjuger le contrat numéro 157/2022 pour la réfection de voirie rue Coupland (de la rue Bruce vers le sud-est), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Dexsen inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 783 470,93 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 219-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 5 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de M. le conseiller Stéphane Giard déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'entrepreneur étant l'un de ses clients. Il quitte donc la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2022-05-0494 **Adjudication du contrat numéro 173/2022 pour les réfections de voirie de diverses rues de secteur rural, comprenant une première partie pour les rues de Masson, de Mingan, de Marieville, de Maricourt, de Mistassini et de Mascouche et d'une deuxième partie pour les rues de Lévis (sud et nord), de Labelle, de Lanoraie ainsi que Wossidlo – Eurovia Québec Construction inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2022-049;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 173/2022 pour les réfections de voirie de diverses rues de secteur rural, comprenant une première partie pour les rues de Masson, de Mingan, de Marieville, de Maricourt, de Mistassini et de Mascouche et d'une deuxième partie pour les rues de Lévis (sud et nord), de Labelle, de Lanoraie ainsi que Wossidlo, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour un montant total, taxes incluses, de 724 104,04 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 229-2022 en date du 11 mai 2022, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 8 avril 2022 et à l'addenda numéro 1, en date du 26 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de M. le conseiller Stéphane Giard réintègre son siège à la table des délibérations.

\*Changement de quorum de M. le conseiller Paul Goulet déclare son intérêt pour le sujet suivant, sa fille étant embauchée au sein de l'organisation. Il quitte donc la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2022-05-0495

**Mouvements de main-d'œuvre – 9 mai au 4 juillet 2022 – Embauche – M. Vincent-Xavier Boulet au poste de technologue en génie civil (niveau 1) à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Embauche – M. Simon Côté au poste d'ingénieur de projets – circulation et mobilité durable à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Embauche – M<sup>me</sup> Michelle Gagné au poste de secrétaire à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Changement de statut – M. Guillaume Larose au poste de lieutenant à temps partiel au Service des incendies – Nomination – M. Francis Daviau au poste d'évaluateur à la Division évaluation du Service des finances et de l'évaluation – Démission – M. Pierre-Luc Tremblay-Campagna au poste de technicien en traitement de l'eau à la Division traitement des eaux (CTE) du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2022-014, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 9 mai au 4 juillet 2022, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2022-014 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

1. d'autoriser l'embauche de M. Vincent-Xavier Boulet au poste de technologue en génie civil – niveau 1 à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 24 mai 2022, à la suite de la création d'un nouveau poste. Cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. d'autoriser l'embauche de M. Simon Côté au poste d'ingénieur de projets – circulation et mobilité durable à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 30 mai 2022, à la suite de la démission de M. Patrick Nicol. Cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
3. d'autoriser l'embauche de M<sup>me</sup> Michelle Gagné au poste de secrétaire à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, à une date à être déterminée ultérieurement, à la suite de la création d'un nouveau poste. Cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

4. de ratifier le changement de statut de M. Guillaume Larose au poste de lieutenant à temps partiel au Service des incendies, en date du 10 mai 2022, à la suite de la renonciation de son poste de lieutenant à temps plein;
5. d'autoriser la nomination de M. Francis Daviau au poste d'évaluateur à la Division évaluation du Service des finances et de l'évaluation, à une date à être déterminée ultérieurement, afin de pourvoir le poste laissé vacant, à la suite de la nomination de M. Christian Perron. Cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service; et
6. de prendre acte de la démission de M. Pierre-Luc Tremblay-Campagna au poste de technicien en traitement de l'eau à la Division traitement des eaux (CTE) du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 18 mai 2022.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 225 2022 en date du 11 mai 2022.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de M. le conseiller Paul Goulet réintègre son siège à la table des délibérations.

2022-05-0496

**Autorisation de signature – Lettre d'entente – Création d'un poste permanent à temps réduit – Cour municipale – Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (SFMG)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2022-015, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse organisationnelle a été réalisée à la Division cour municipale des Services juridiques, et qu'au terme de cette réflexion, il appert qu'un nouveau poste de commis-caissier permanent à temps réduit doit être créé;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la présente convention collective de travail des fonctionnaires municipaux (C.S.D.), ce statut existe uniquement pour des emplois situés à la Bibliothèque Paul-O.-Trépanier, au Centre aquatique Desjardins de Granby et au centre des télécommunications du Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a recommandé l'acceptation de la présente lettre d'entente lors de sa rencontre du 18 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente a été présentée le 28 avril 2022, lors d'une assemblée des membres tenue par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.) afin d'y être entérinée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard  
appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la signature de la lettre d'entente visant la création d'un poste permanent à temps réduit de commis-caissier à la Division cour municipale des Services juridiques, dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2022-015.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 224-2022, en date du 11 mai 2022.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0497

**Autorisation – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-6 – 2022-0785 – 38, rue Drummond – PIIA-22 – 2022-0311 – 1090, rue Principale – PIIA-22 – 2022-0649 et 2022-0759 – 1020, rue Principale – PIIA-22 – 2021-1058 – 1042, rue Principale – PIIA-28 – 2022-0782 – 9 à 15, rue du Mont-Brome – PIIA 28 – 2022-0783 et 2022-0784 – 31 et 33, rue Patrick-Hackett – PIIA-38 – 2022-0563 et 2022-0566 – 601, rue Principale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-087;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 3 mai 2022 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet  
appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-6	2022-0785	220503-08	38, rue Drummond	Construction
PIIA-22	2022-0311	220503-03	1090, rue Principale	Construction
PIIA-22	2022-0649 et 2022-0759	220503-09	1020, rue Principale	Construction et enseigne
PIIA-22	2021-1058	220503-10	1042, rue Principale	Modification
PIIA-20	2022-0782	220503-11	9 à 15, rue du Mont-Brome	Construction

PIIA-28 et PIIA-10	2022-0783 et 2022-0784	220503-12	31 et 33, rue Patrick-Hackett	Construction et remblai
PIIA-38	2022-0563 et 2022-0566	220503-13	601, rue Principale	Construction et enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0498

**Autorisation – PIIA-17 – Demandes de permis de construction numéros 2022-0633 et 2022-0634 – 124 à 128, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2022-089;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 220503-06, la délivrance des permis de construction numéros 2022-0633 et 2022-0634 à M. Éric Scott, propriétaire, afin de permettre, aux 124 à 128, rue Quévillon, la construction de deux (2) habitations multifamiliales de douze (12) logements de quatre (4) étages, d'une superficie totale au sol d'environ 565,51 mètres carrés, dont le premier étage est réservé à douze (12) garages (124, rue Quévillon) et à dix (10) garages ainsi que deux (2) rangements (128, rue Quévillon) de la façon suivante :

Les matériaux utilisés seront les suivants :

Revêtements extérieurs pour le 124, rue Quévillon :

- brique Brampton modèle PRP Vivace (charcoal)
- blocs architecturaux Techno Bloc (Nickel)
- bois Concept PV déclin 6 po :
  - o 1<sup>er</sup> choix : brun muskoka (option choisie pour le 118, rue Quévillon)
  - o 2<sup>e</sup> choix : gris orageux (option choisie pour le 114, rue Quévillon)

Fondations : acrylique s'agençant avec le déclin de bois gris orageux

Fascias, soffites et porte d'entrée façade : noir

Portes d'entrées communes : noires

Toutes les ouvertures et les portes de garage : blanches

Toiture : bardeau IKO modèle Cambridge noir double

Balcons avant et arrière : béton avec garde-corps en aluminium noir

Perron avant : béton

Revêtements extérieurs pour le 128, rue Quévillon :

- brique Brampton modèle PRP Vivace (charcoal)
- blocs architecturaux Techno Bloc (Nickel)

- bois Concept PV déclin 6 po :
  - o 1<sup>er</sup> choix : gris orageux (option choisie pour le 114, rue Quévillon)
  - o 2<sup>e</sup> choix : brun muskoka (option choisie pour le 118, rue Quévillon)

Fondations : acrylique s'agençant avec le déclin de bois gris orageux

Fascias, soffites et porte d'entrée façade : noir de Gentek

Portes d'entrées communes : noires

Toutes les ouvertures et les portes de garage : blanches

Toiture : bardeau IKO modèle Cambridge noir double

Balcons avant et arrière : béton avec garde-corps en aluminium noir ou en aluminium et en verre

Perron avant : béton

En ce qui concerne l'aménagement paysager, le requérant devra se conformer à la réglementation en matière de plantation, prévoyant plusieurs plantations d'arbres, d'arbustes et de plantes. Les bacs seront localisés en cour arrière et latérale;

le tout conditionnellement à l'autorisation de la demande de dérogation mineure numéro 2022-80141 concernant la demande de permis numéro 2022-0633 (124, rue Quévillon);

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-17 dudit règlement; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0499

**Plan quinquennal de réfection de chaussées 2022-2026 – Travaux de réfection et de resurfaçage de chaussée pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2022-049;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 2 500 000 \$ est prévu en 2022 pour la réfection de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 500 000 \$ est prévu en 2022 pour le resurfaçage de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le plan quinquennal de réfection de chaussées 2022-2026 incluant la liste des tronçons de réfection de chaussée et de resurfaçage a été recommandé par le comité infrastructures le 15 mars dernier;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver le Plan quinquennal de réfection des chaussées 2022-2026 et de procéder à sa diffusion, puis de revoir les budgets pour l'année 2023 ainsi que les années subséquentes pour les augmenter;

d'accepter la liste de rues pour les travaux de réfection de chaussées et de resurfaçage de chaussée et de trottoir à réaliser en 2022, laquelle liste est jointe au sommaire numéro SIEMD-2022-049;

d'autoriser le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable ainsi que le Service des travaux publics à procéder aux démarches techniques et administratives requises afin de réaliser les travaux proposés; et

de procéder au décret des travaux de resurfaçage de chaussée selon la liste présentée, toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91093A.6 et .12, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 227-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0500

**Reconnaissance – Comité embellissement de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2022-014;

CONSIDÉRANT l'existence du comité embellissement depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT l'apport exceptionnel que le comité a fait pour la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'absence de relève bénévole pour le maintien des activités;

CONSIDÉRANT la diminution des infections et la possibilité de tenir des regroupements d'activités;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'organiser une reconnaissance aux membres bénévoles du comité embellissement de la Ville;

d'autoriser la Division des communications à procéder à la réalisation d'un format de communications en vue de rendre hommage aux bénévoles (Granby vous informe (GVI) ou autre support); et

d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation à affecter les sommes requises au budget opérationnel du Service des travaux publics, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 207-2022, en date du 4 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0501

**Participation financière – Scellement de fissures chemin de la Grande-Ligne – Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2022-013;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière par la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, à la Ville de Granby, pour des travaux de scellement de fissures sur le chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne appartient aux deux (2) entités;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ces travaux afin de maintenir la pérennité de cet actif dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne sont pas régis par le protocole d'entente d'entretiens hivernaux et estivaux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) entités peuvent s'entendre pour réaliser des travaux supplémentaires;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le paiement à la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, à la hauteur de 50 % du coût réel des travaux de scellement de fissures du chemin de la Grande-Ligne pour l'année 2022, dont le montant total des travaux est évalué à plus ou moins 10 000 \$ pour les deux (2) entités, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 206-2022, en date du 4 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0502

**Autorisation – Activité spéciale – Tour du silence – Les Cyclones de Granby – 18 mai 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-072;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les citoyennes et les citoyens de tout âge sur le partage de la route;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

d'autoriser la tenue de l'événement Tour du silence – Les Cyclones de Granby, le 18 mai 2022; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Tour du silence, et ce, jusqu'à un maximum de 2 500,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 203-2022, en date du 3 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0503

**Autorisation – Activité spéciale – Tournois As de sable – Parc Daniel-Johnson – 18 juin, 9-10 juillet, 23-24 juillet, 6-7 août et 27 août 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-079;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby d'être une communauté en santé;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la tenue des différents tournois de l'organisme As de sable au parc Daniel-Johnson aux dates suivantes:

<b>Tournoi</b>	<b>Date de l'événement</b>
Adultes – classique 2 contre 2	18 juin
Circuit provincial de Volleyball Québec	9 et 10 juillet
Jeunesse et adultes – tournoi numéro 2	23 et 24 juillet
Jeunesse et adultes – tournoi numéro 3	6 et 7 août
Tournoi en collaboration avec le Festival international de la Chanson de Granby – classique mixte	27 août

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation des tournois organisés par l'organisme As de sable selon les dates indiquées, et ce, jusqu'à un montant maximal de 3 500,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 213-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0504

**Autorisation – Activité spéciale – Grand Défi de Granby – 8<sup>e</sup> édition – Parc Daniel-Johnson – 29 mai 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-080;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby d'être une communauté en santé;

CONSIDÉRANT l'objectif du Grand Défi de Granby de faire la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'engagement de nombreux bénévoles au succès de cet événement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson pour la présentation de la 8<sup>e</sup> édition du Grand Défi de Granby le 29 mai 2022, entre 6 h et 17 h, incluant le montage et le démontage du matériel;

d'autoriser l'utilisation des rues selon les différents trajets autorisés pour l'événement; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la 8<sup>e</sup> édition du Grand Défi de Granby, et ce, jusqu'au montant maximal de 15 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 231-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0505

**Autorisation – Activité spéciale – Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine – Société Alzheimer Granby et région – Parc Daniel-Johnson – 29 mai 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-081;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby d'être une communauté en santé;

CONSIDÉRANT la participation et le dynamisme des bénévoles de l'organisation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la tenue de l'activité de la Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine au parc Daniel-Johnson le 29 mai 2022, de 7 h 30 à 9 h pour le montage, puis de 12 h 30 à 14 h pour le démontage;

de permettre le son amplifié entre 9 h 30 et 12 h;

d'autoriser l'installation de signalisation supplémentaire aux abords du parc afin de simplifier la cohabitation;

d'autoriser l'installation d'un chapiteau suivant les info-excavations;

d'autoriser la présence de kiosques sur le site du parc;

d'autoriser la vente de nourriture sur le site du parc;

d'autoriser le paiement des dépenses encourues (coroplast et chapiteau) totalisant une somme de 1 253,23 \$; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la Marche pour l'Alzheimer IG Gestion patrimoine organisée par la Société Alzheimer Granby et région, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 850,00 \$.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 214-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0506

**Autorisation – Activité spéciale – Fête des voisins – Divers quartiers résidentiels de Granby – 4 juin 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-082;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby d'être une communauté en santé;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin



d'autoriser la tenue du Festival du sport au parc Daniel-Johnson le 11 juin 2022 entre 9 h et 15 h;

d'autoriser l'installation de chapiteaux suivant les info-excavations;

d'autoriser l'installation d'affichage sur le site et à l'entrée du parc deux (2) semaines à l'avance; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Festival du sport de Granby Multi-Sports, et ce, jusqu'au montant maximal de 2 000,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 215-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0509

**Autorisation – Activité spéciale – La Petite Aventure – Vélo Québec – 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-085;

CONSIDÉRANT les retombées économiques de l'événement pour notre communauté;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville de Granby d'être une communauté en santé;

CONSIDÉRANT la participation et le dynamisme des bénévoles de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la condition pour l'obtention de l'autorisation du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs a été respectée;

CONSIDÉRANT l'autorisation préalablement obtenue pour la tenue de l'événement lors de la séance du conseil du 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'activité attire près de 1 500 visiteurs et contribue au rayonnement de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                          appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'organisation Vélo Québec à utiliser le site de J.-H.-Leclerc comme site de camping, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2022, afin d'héberger les participant(e)s, employé(e)s et bénévoles de l'activité;

d'autoriser les trajets soumis en annexe au sommaire numéro ASC-2022-085;

d'autoriser la musique et le son amplifié le 1<sup>er</sup> et le 2 juillet, et ce, jusqu'à 22 h 30; et

d'autoriser le branchement de deux (2) remorques de 53 pieds (42 douches intérieures) sur des bornes-fontaines de la Ville.

Adoptée à l'unanimité



d'appuyer les demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les événements suivants :

Événements	Dates	Lieux
The WellDone Productions	2 et 4 juin	L'Escale (80, rue Albert)
Voitures anciennes de Granby	29 au 31 juillet	Parc Daniel-Johnson (230, rue Drummond)
Championnat BNQ Granby	20 au 28 août	Terrains de tennis St-Luc (90, rue Langlois)

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de M<sup>me</sup> la conseillère Geneviève Rheault déclare son intérêt dans le sujet suivant, faisant partie du conseil d'administration de l'école secondaire du Verbe Divin. Elle quitte donc la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2022-05-0513

**Autorisation de signature – Protocole d'entente – Utilisation de plateaux sportifs – École secondaire du Verbe Divin – Période estivale 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-073;

CONSIDÉRANT l'impact du remplacement de la surface synthétique au parc Jean-Yves-Phaneuf sur la pratique du soccer organisé à Granby;

CONSIDÉRANT l'aspiration de la Ville d'être une communauté en santé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activité sportive et de plein air lors de la rencontre tenue le 12 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                          appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 16 800 \$, du projet numéro 3-111-00-0-95111 au projet numéro 2-719 pour les terrains de soccer;

de conclure un protocole d'entente entre la Ville de Granby et l'école secondaire Verbe Divin pour l'utilisation des terrains sportifs pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2022, de 18 h à 22 h, selon les conditions établies dans ledit protocole; et

d'assumer les frais de location du terrain de soccer pour une somme maximale de 16 800 \$, ainsi que les frais d'entretien quotidiens du terrain de baseball, les termes et conditions du versement de l'aide financière demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 208-2022, en date du 4 mai 2022.

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence, l'assistante-greffière, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de M<sup>me</sup> la conseillère Geneviève Rheault réintègre son siège à la table des délibérations.

2022-05-0514 **Autorisation – Demande d'aide financière – Baseball Granby – Pandémie**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-074;

CONSIDÉRANT QUE Baseball Québec a pris des mesures afin de permettre aux jeunes de Granby de jouer au baseball durant la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activité sportive et de plein air lors de la rencontre tenue le 12 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                          appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière à l'organisme Baseball Granby, au montant de 919,59 \$, afin de rembourser les dépenses supplémentaires pour la saison 2021, nécessaires pour répondre aux exigences de la fédération sportive Baseball Québec afin d'éviter la propagation des nombreux variants de la COVID-19. Les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, laquelle aide financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 204-2022, en date du 3 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0515 **Autorisation – Demande d'aide financière – Gala des prix de la relève entrepreneuriale – J'entreprends la relève**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-076;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît que l'expertise des organismes en tant qu'intervenants privilégiés auprès de la population favorise une action concertée et un travail de partenariat avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 27 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                          appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière à l'organisme J'entreprends la relève, au montant de 500 \$, afin de soutenir le gala des prix de la relève entrepreneuriale, les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, laquelle aide

financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 205-2022, en date du 4 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0516

**Autorisation – Demande d'aide financière – Divers-Gens – Projet de formation sur l'égalité des genres – 2022-2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-088;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de la Politique d'égalité de la Ville de Granby voulant sensibiliser aux avantages d'une culture d'égalité;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder, pour l'année 2022, une aide financière à l'organisme Divers-Gens, au montant de 850 \$, pour la réalisation du projet de formation auprès de la municipalité sur l'égalité des genres. Les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, laquelle aide financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 230-2022, en date du 11 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0517

**Autorisation – Demande d'accréditation – Organisme à but non lucratif – Association Québec-France-Haute-Yamaska**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-089;

CONSIDÉRANT que l'organisme Association Québec-France-Haute-Yamaska répond aux conditions de la Politique reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconnaître l'organisme Association Québec-France-Haute-Yamaska comme organisme à but non lucratif, afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la Politique reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 222-2022, en date du 11 mai 2022; et

d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à modifier l'annexe des organismes à but non lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0518

**Renouvellement de la Politique Municipalité amie des aînés – 2022-2023 – Comité de pilotage**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2022-087;

CONSIDÉRANT les exigences du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur le processus de mise à jour des politiques Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT l'exercice de mise à jour de la Politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi de la démarche de renouvellement de la politique municipale des aînés et aînées lors de la rencontre tenue le 4 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la nomination du comité de pilotage proposé qui aura pour objectif de soutenir et participer à toutes les étapes du renouvellement de la politique ainsi que d'aider à la création de son contenu, à savoir :

- M<sup>me</sup> la conseillère municipale Geneviève Rheault, présidente;
- M<sup>me</sup> la conseillère municipale Denyse Tremblay;
- M. Patrice Faucher, directeur du Service des loisirs, de la culture et du développement social;
- M. Éric Goudreau, conseiller au développement social, coordonnateur;
- M<sup>me</sup> Sophie Foisy, directrice, Société Alzheimer et présidente de la Table des aînés de la Haute-Yamaska, représentante d'organisme communautaire auprès d'aînés;
- M<sup>me</sup> Madeleine Lepage, présidente du conseil d'administration, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, représentante d'organisme communautaire auprès d'aînés;
- M<sup>me</sup> Roxana Cledon, organisatrice communautaire responsable des dossiers aînés pour la Direction de la santé publique, représentante du CIUSSE de l'Estrie-CHUS;
- M<sup>me</sup> Chantal Bruyère, propriétaire et gestionnaire, Pavillon Louis-G.-Chicoine, représentante d'organisme privé;
- M. Guy Rousseau, agent à la prévention et aux relations publiques et communautaires, Service de police, représentant des services municipaux;
- M. Claude Royer, chef de la division prévention, Service des incendies, représentant des services municipaux;
- M<sup>me</sup> Julie Fontanals, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de la santé publique, représentante d'organisme public;
- M. Baruti Kandolo, citoyen; et
- M. Réjean Morin, citoyen.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0519

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Denison Ouest dans la courbe près de la rue Guertin**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Denison Ouest dans la courbe près de la rue Guertin.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de diminuer la limite de vitesse sur la rue Denison Ouest dans la courbe près de la rue Guertin ».

2022-05-0520

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Girouard et d'ajouter un stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 24, rue Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Girouard et d'ajouter un stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 24, rue Saint-Joseph.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Girouard et d'ajouter un stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 24, rue Saint-Joseph ».

2022-05-0521

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour des frais administratifs à la cour municipale et l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour certains tarifs du Centre aquatique Desjardins de Granby**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour des frais administratifs à la cour municipale et l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour certains tarifs du Centre aquatique Desjardins de Granby.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-3 » intitulée « Services juridiques » pour des frais administratifs à la cour municipale et l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » pour certains tarifs du Centre aquatique Desjardins de Granby ».

2022-05-0522

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 431 000 \$ pour l'acquisition d'une partie des lots numéros 1 648 323 et 1 553 679 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller François Lemay donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 431 000 \$ pour l'acquisition d'une partie des lots numéros 1 648 323 et 1 553 679 du cadastre du Québec.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 431 000 \$ pour l'acquisition d'une partie des lots numéros 1 648 323 et 1 553 679 du cadastre du Québec ».

2022-05-0523

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières concernant les postes de gaz propane, d'établir les dispositions particulières pour les stationnements étagés, de préciser les normes applicables concernant les entrées charretières, de revoir les limites des zones HM16R et IM21C et de retirer des terrains classés « érablières »**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP20-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières concernant les postes de gaz propane, d'établir les dispositions particulières pour les stationnements étagés, de préciser les normes applicables concernant les entrées charretières, de revoir les limites des zones HM16R et IM21C et de retirer des terrains classés « érablières ».

2022-05-0524

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP20-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières concernant les postes de gaz propane, d'établir les dispositions particulières pour les stationnements étagés, de préciser les normes applicables concernant les entrées charretières, de revoir les limites des zones HM16R et IM21C et de retirer des terrains classés « érablières »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP20-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

que le premier projet de règlement numéro PP20-2022, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP20-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières concernant les postes de gaz propane, d'établir les dispositions particulières pour les stationnements étagés, de préciser les normes applicables concernant les entrées charretières, de revoir les limites des zones HM16R et IM21C et de retirer des terrains classés « érablières » », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0525

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter des terrains dans le secteur situé à l'intersection du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin au secteur sans services**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP21-2022 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Geneviève Rheault donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter des terrains dans le secteur situé à l'intersection du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin au secteur sans services.

2022-05-0526

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP21-2022 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter des terrains dans le secteur situé à l'intersection du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin au secteur sans services**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP21-2022 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le premier projet de règlement numéro PP21-2022, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP21-2022 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter des terrains dans le secteur situé à l'intersection du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin au secteur sans services », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0527

**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement numéro 1138-2022 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de revoir les limites de l'aire commerciale de faible densité « COMf » et de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » dans les secteurs situés aux intersections du 11<sup>e</sup> Rang et de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP16-2022**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP16-2022, présenté lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 13 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                          appuyé par le conseiller François Lemay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1138-2022 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de revoir les limites de l'aire commerciale de faible densité « COMf » et de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » dans les secteurs situés aux intersections du 11<sup>e</sup> Rang et de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord et de la rue Dufferin, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP16-2022 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 mars 2022, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2022 concernant le premier projet de règlement numéro PP16-2022, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0528

**Adoption – Règlement numéro 1139-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives à la location court terme dans une résidence principale, d'agrandir la zone commerciale BL03C à même la zone résidentielle BL01R, d'agrandir la zone commerciale DL05C à même la zone résidentielle DK06R, d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone résidentielle JJ02R, d'autoriser la fabrication d'équipements tels que système de lavage et d'équipement pour camion de collecte dans la zone commerciale DF02C et d'autoriser une marge avant minimale de 15 m dans la zone résidentielle ED02R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP17-2022 et SP17-2022**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP17-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 mars 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                          appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1139-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives à la location court terme dans une résidence principale, d'agrandir la



que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1141-2022 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone commerciale EC01C à même les zones commerciales EC05C, EC06C et EC07C, d'agrandir la zone commerciale EC03C à même la zone commerciale EC08C, de changer les usages de la zone commerciale EH03C, de créer les zones publiques GG07P et GG08P et la zone industrielle GG01I à même la zone résidentielle GG01R et d'assujettir la nouvelle zone industrielle GG01I aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Industriel », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP11-2022 et SP11-2022 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0531

**Adoption – Règlement numéro 1142-2022 modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin d'apporter des modifications aux annexes A et B visant la carte des circuits ainsi que la liste des parcours et horaires pour le circuit nord**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 avril 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1142-2022 modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin d'apporter des modifications aux annexes A et B visant la carte des circuits ainsi que la liste des parcours et horaires pour le circuit nord », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 avril 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0532

**Adoption – Règlement numéro 1143-2022 visant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) prévoyant une contribution municipale**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1143-2022 visant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) prévoyant une contribution municipale », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**2022-05-0533 Adoption – Règlement numéro 1144-2022 visant à accorder une subvention pour l'aménagement d'un jardin de pluie**CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                          appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1144-2022 visant à accorder une subvention pour l'aménagement d'un jardin de pluie », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022, soit adopté avec les modifications suivantes :

- Modifier l'article 7.12 en remplaçant les mots « au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivant » par les mots « au plus tard 2 ans suivant »; et
- Remplacer le formulaire de demande de remise à l'annexe A.

Adoptée à l'unanimité

**2022-05-0534 Adoption – Règlement numéro 1145-2022 modifiant le Règlement numéro 1113-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Ville de Granby afin de préciser certaines règles déontologiques, retirer des dispositions relatives au lobbyisme et actualiser les dispositions applicables à l'accès au conseiller à l'éthique**CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                          appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1145-2022 modifiant le Règlement numéro 1113-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Ville de Granby afin de préciser certaines règles déontologiques, retirer des dispositions relatives au lobbyisme et actualiser les dispositions applicables à l'accès au conseiller à l'éthique », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**2022-05-0535 Adoption – Règlement numéro 1146-2022 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la période autorisant l'aménagement des terrasses extérieures**CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1146-2022 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la période autorisant l'aménagement des terrasses extérieures », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 mai 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-0536

### **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

#### **1. M. Jaouad El Kaabi**

M. Jaouad El Kaabi questionne le conseil sur différents sujets, notamment les nominations de comité, la diversité culturelle, les coûts du centre-ville, la consultation citoyenne et le salaire des conseillères et des conseillers.

#### **2. M. Benoît Choinière (par courriel)**

M. Benoît Choinière questionne le conseil à savoir si la Ville de Granby aura un réseau de pistes cyclables tout comme les villes de Candiac, La Prairie, Delson, Saint-Lambert et Longueuil.

2022-05-0537

### **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de lever la séance. Il est 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, assistante-greffière